

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-057

Du 22 avril 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 7.10

*Le président de Haute-Corrèze Communauté,*

*Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;*

*Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;*

### DÉCIDE

.....  
ARTICLE 1  
.....

Est approuvée la convention d'utilisation de la piscine intercommunale avec la Communauté de Communes Creuse Grand Sud pour l'utilisation de la piscine à hauteur de 8 séances en faveur des enfants de la micro-crèche à Sornac.

La convention encadre la période du 12 avril au 31 mai 2022 moyennant un tarif de 2.70€ par enfant et 4.20€ par adulte.

.....  
ARTICLE 2  
.....

Autorise la signature de ladite convention d'utilisation.

.....  
ARTICLE 3  
.....

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 22 avril 2022  
Le président,  
Pierre Chevalier

